

COMITE D'ACCOMPAGNEMENT HFB : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2024

Personnes présentes :

Madame Gesua SIMONE, Ville de Seraing, Secrétaire
Madame Céline VANDENBERGHE, Attachée Architecte – SPW
Madame Sophie BARLA, conseillère en environnement Ville de Seraing
Madame Laura CRAPANZANO Echevine des travaux, du développement territorial et des Finances, Ville de Seraing
Monsieur Alessandro MACIERI, chef de projet (WANTY)
Monsieur Kevin FRANCK, WANTY
Madame Sabine HUC, consultante en communication pour la société SBO
Madame Valérie DEPAYE, Directrice d'ERIGES
Monsieur Noel NOTO, riverain
Monsieur Fabrizio CASTELLI, responsable du service urbanisme Ville de Seraing
Madame Dominique DESMETS, divisionnaire service Urbanisme Ville de Seraing
Monsieur Guy Leclercq, SPW Agriculture ressources naturelles environnement

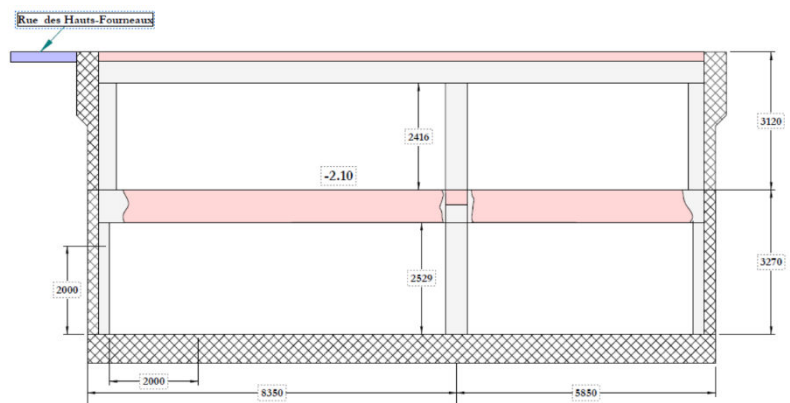
Ordre du jour n°1 : Visite du chantier sur site

Ordre du jour n°2 : État d'avancement des Travaux

- Localisation du chantier et du périmètre concerné
- Avancement :
 - Photos de chantier avant et après (décembre 2023)
 - Désamiantage
 - Démolition

Ordre du jour n°3 : Planning => octobre 2024

Bâtiment administratif :



- À front de voirie => fermeture de voirie ? (Démolition identique aux tours de Jemeppe)
- Démolition jusqu'au niveau du sol

Souhaits WANTY :

- Conserver les voiles cf permis
- Conserver les dalles de sol cf permis
- Conserver éléments de soutènement (poutres et colonnes) = soutènement de la rue du Haut Fourneau et les dalles caves.
- Remblayer les caves (4m de trou) = sécurité **non cf permis**
 - ⇒ Permis ?
 - Idée est de démolir le bâtiment, faire tomber les briquillons dans les caves afin de rouler dessus, vider les caves et remblayer conforme en fin de démolition)
 - Étude de stabilité en cours
 - Démolition prévue en juin mais peut être reportée.
 - Attention à la technique : est-ce réalisable ? poids des briquillons ?
 - Lecture permis = Conserver la dalle du niveau 0 => caves restent.
 - ⇒ Vérifier sur plans du permis

Proposition = conservation du bâtiment désamianté, curé et nettoyé au lieu de la démolition.

Nuisances Poussières :

- Incident 03/2024 Nuage de poussière sur site (appel d'un citoyen)
- ⇒ Arrêt opérations sur la gaine concernée et mise en place d'un système d'aspersion avec surpresseur pour les prochains travaux similaires.

PATRIMOINE :

1) Le Haut Fourneau

Seront conservés tel que prévu dans le permis octroyé :

- Les Cowpers
- La cheminée
- La tour carrée = HF
- Le plancher de coulée
- + le Bâtiment Energie (l'enveloppe sera conservée)

Demande du supplémentaire de L'ASBL « Des Racines et des Ailes d'Acier »: Préserver les 2 halles de coulée principales (TC1 TC2)

Vue actuelle (2024-04)



Vue « ASBL »



Démolitions complémentaires prévues au permis



- ⇒ Si la conservation supplémentaire est validée => quid du respect du permis ?
- ⇒ Aspect financier de la décision ?
(Manque à gagner Wanty et conservation entretien du site)
- ⇒ Attente du retour du Comité de suivi HFB mis en place en parallèle

2) Les Rails

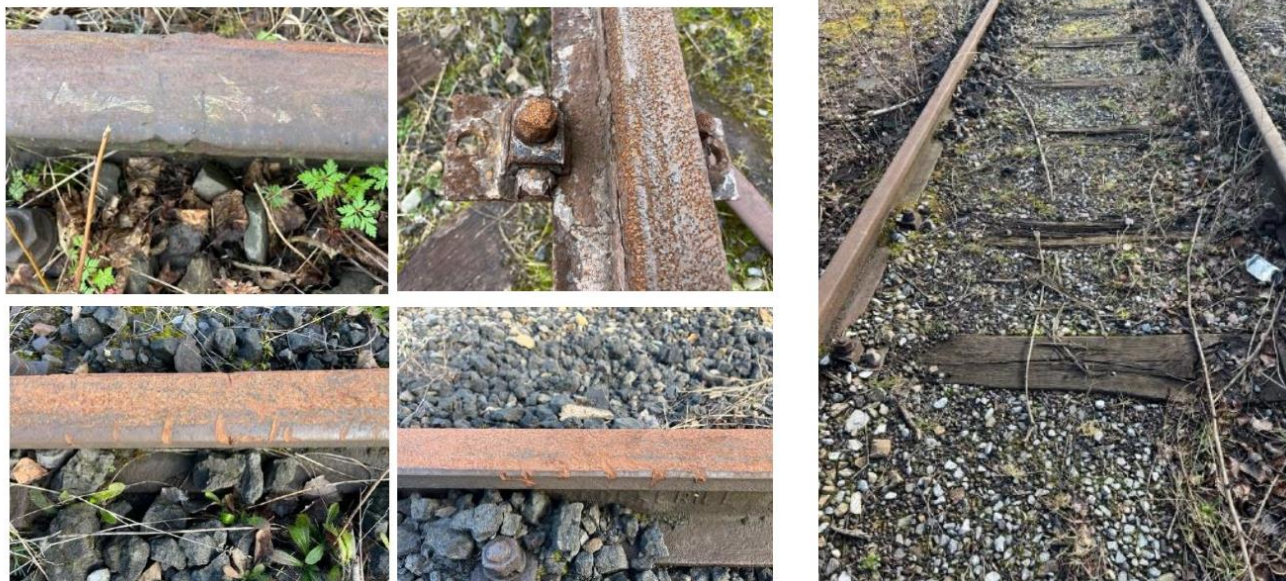
Extraits d'un rapport d'expertise indépendant:

5. Conclusions.

L'inspection des voies maintenues en place permet d'affirmer qu'il sera impossible d'autoriser toute circulation ferroviaire sur le site dans l'état actuel de l'infrastructure.

Un renouvellement complet, avec des matériaux adaptés au trafic, devra être réalisé.

Extraits d'un rapport d'expertise indépendant:



Le démantèlement est exclu volontairement du permis (=condition de permis)

=> une demande de permis sera obligatoire en cas d'enlèvement.

⇒ Avec expertise et accord du propriétaire.

Proposition WANTY= compenser le manque à gagner de la conservation des Halles par le démantèlement des Rails.

Ordre du jour n°3 : Analyse des mesures d'air par l'ISSEP (organisme indépendant)

ISSEP Mesure de la qualité de l'air

Particules fines (PM10)



Site de mesure	Nombre de valeurs	Moyenne (µg/m³)	Médiane (µg/m³)	Centile95 (µg/m³)	Maximum (µg/m³)
RMOU02 (Ougrée)	360	16	13	34	58
TMLG06 (ISSEP)	363	17	14	39	75
TMSG01 (Jemeppe)	362	18	15	39	83
TMLG01 (Liège Vertbois)	363	18	16	37	65
TMNT09 (Vielsalm)	360	8	6	18	33

PM10 – Valeurs journalières – (14/10/22 au 13/10/23)

		RMOU02	TMLG06	TMSG01	TMLG01	TMNT09
Directive européenne (2008/50/CE)	Valeur limite annuelle	V	V	V	V	V
	Valeur limite journalière	V	V	V	V	V
OMS	Valeur-guide annuelle	X	X	X	X	V
	Valeur-guide journalière	V	X	X	X	V

Conclusion ISSEP :

Pas d'apports particuliers en provenance du site du haut-fourneau B d'Ougrée

Particules fines (PM2.5)

Site de mesure	Nombre de valeurs	Moyenne ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Médiane ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Centile95 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
RMOU02 (Ougrée)	360	8	6	24	45
TMLG06 (ISSEP)	363	8	6	24	45
TMSG01 (Jemeppe)	362	9	6	27	60
TMLG01 (Liège Vertbois)	363	8	6	22	39
TMNT09 (Vielsalm)	360	4	3	12	24

PM2.5 – Valeurs journalières – (14/10/22 au 13/10/23)

		RMOU02	TMLG06	TMSG01	TMLG01	TMNT09
Directive européenne (2008/50/CE)	Valeur limite annuelle	V	V	V	V	V
	Valeur-guide annuelle	X	X	X	X	V
OMS	Valeur-guide journalière	X	X	X	X	X

Conclusion ISSEP :

Pas d'apports particuliers en provenance du site du haut-fourneau B d'Ougrée



Métaux : critères d'intervention (CI) AwAC et ULiège

Conclusion ISSEP :

Les valeurs-guides chiffrées de l'OMS, la valeur limite et les valeurs cibles des Directives européennes sont respectées.

Les critères d'intervention (CI), définis sur une base annuelle, sont tous respectés.



Retombées de poussières : résultats

Station	Matières totales	Cd ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Cr ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Cu ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Mn ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Ni ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Zn ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)
PPOU02	68	0,27	8	20	60	6	19	220

Période d'exploitation : du 26/10/2022 au 25/10/2023

Conclusion ISSEP :

Retombées qualifiées de faibles pour les matières totales et tous les autres éléments pour la jauge PPOU02.

HAP

RMOU02 (Ougrée)	Nombre de données	Moyenne (ng/m ³)	Médiane (ng/m ³)	Centile 95 (ng/m ³)	Minimum (ng/m ³)
Naphtalène	25	0,40	0,26	0,73	3,14
Acénaphthylène	25	0,12	≤ LD	0,53	1,08
Acénaphthène	25	0,32	0,25	0,91	1,26
Fluorène	25	1,29	0,99	2,88	3,52
Phénanthrène	25	6,89	6,78	11,25	13,32
Anthracène	25	0,35	0,27	0,88	1,23
Fluoranthène	25	1,99	1,74	3,73	5,59
Pyrène	25	1,18	1,12	1,89	3,02
Benzo(a)anthracène	25	0,13	0,11	0,31	0,43
Chrysène	25	0,23	0,19	0,57	0,61
Benzo(b)fluoranthène	25	0,25	0,21	0,56	0,69
Benzo(k)fluoranthène	25	0,11	0,10	0,23	0,33
Benzo(j)fluoranthène	25	0,11	0,07	0,29	0,56
Benzo(a)pyrène	25	0,11	0,08	0,33	0,39
Dibenzo(a,h)anthracène	25	≤ LD	≤ LD	0,07	0,08
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	25	0,13	0,10	0,30	0,39
Benzo(g,h,i)pérylène	25	0,12	0,07	0,25	0,51

HAP (ng/m³) – RMOU02 (Ougrée) – (26/10/22 au 11/10/23)

Conclusion ISSEP :

La Directive européenne 2004/107/CE du 15 décembre 2004 définit une valeur cible de 1ng/m³ en moyenne annuelle pour le benzo(a)pyrène. Celle-ci est largement respectée pour le site de mesure RMOU02.

Ordre du jour n°4 : AMIANTE

15 tonnes de déchets amiante évacuées

Incident en novembre 2023 : 2 échantillons positifs à l'entrée du site

⇒ Arrêt désamiantage jusqu'au test négatif et reprise de l'activité

Monsieur Noto soulève une inquiétude de présence d'isolant à l'air libre => particules amiante ? => non = Laine de roche.

Ordre du jour n°5 : Plaintes riverains

- pas d'information sur le planning

- le flyers jamais distribué devait être ajouté sur le site de la Ville de Seraing

=> sera transmis au service communication afin de l'ajouter ainsi que sur la page Facebook.

= lien de contact de Wanty.

Remarque Wanty : Dynamitage des 2 cheminées (120m de haut)

=> demande de permis temporaire

=> un évènement sera organisé

Conclusion :

La prochaine réunion sera fixée en automne 2024.

- Ordre du jour
 - Etat d'avancement des travaux
 - Attente du retour du Comité de suivi HFB mis en place en parallèle
 - Nouveau calendrier du chantier
 - Plaintes de riverains, suivi de la communication